

ACTION SOCIALE

Résorption des bidonvilles

Demande de subvention auprès du Département du Val-de-Marne

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Ivry est engagée depuis de nombreuses années dans la résorption des bidonvilles.

Depuis un an, le bidonville Truillot a été évacué et un accompagnement social renforcé s'est mis en place pour 32 familles. Au bout d'un an, les résultats sont là : des familles retrouvent leur dignité, un emploi (13 familles ont au moins un salaire) et déjà 9 sont relogeables dans le cadre du droit commun du logement.

La municipalité se fixe comme objectif de mettre un terme aux bidonvilles tout en permettant aux familles volontaires de s'inscrire dans un processus d'insertion.

La situation à Ivry continue d'être marquée par la présence sur son territoire de multiples installations : 30 spots de misère et de précarité sont ainsi recensés. Certes, leur taille est moindre que ce que la Ville a déjà pu connaître. La population qui se trouve sur ces lieux est marquée par une diversité de situations et de parcours, mais pour tous, c'est une grande vulnérabilité qui les marque.

La ville d'Ivry a donc décidé de trouver des solutions pour sortir par le haut de ces spots de misère. Un travail de diagnostic social à l'échelle de l'ensemble du territoire communal est engagé, pour apporter, en lien avec des acteurs associatifs reconnus, des réponses globales à ces populations.

Une équipe mobile pluridisciplinaire est mise en place par l'association Emmaüs. Elle a pour mission de recenser l'ensemble des personnes et familles vivant sur ces lieux et d'établir un diagnostic de leurs besoins afin de les orienter vers l'accès aux droits, en matière de santé, de scolarité ou en vue de leur insertion.

Sur l'un de ces sites, 3 rue Pierre Séward, il est possible grâce au commodat signé entre la société propriétaire et l'association Convivances de proposer aux onze familles y séjournant de s'inscrire dans un projet d'insertion comportant un volet hébergement pour une durée prévisible de 3 ans minimum.

La Ville engage également ces actions sur d'autres sites comme villa des Sorbiers, rue Mirabeau...

Dans ce vaste projet de résorption des bidonvilles la Ville souhaite obtenir l'aide du Département du Val-de-Marne, susceptible de soutenir financièrement ces actions.

Je vous propose donc de solliciter auprès de celui-ci une subvention afin de soutenir ces actions menées dans le cadre de cet engagement municipal.

La recette en résultant sera constatée au budget communal.

ACTION SOCIALE

25) Résorption des bidonvilles

Demande de subvention auprès du Département du Val-de-Marne

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la Ville s'engage depuis de nombreuses années pour la résorption des bidonvilles sur son territoire,

considérant que subsistent toutefois toujours des « poches » de misère et de précarité sur le territoire de la Ville,

considérant qu'il convient de trouver des solutions pour les résorber, en engageant un travail de diagnostic social notamment avec des acteurs associatifs reconnus,

considérant qu'il est possible dans ce cadre d'obtenir un soutien financier de la part du Département du Val-de-Marne,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 39 voix pour et 6 voix contre

ARTICLE 1 : SOLLICITE toute subvention auprès du Département du Val-de-Marne pour la réalisation des actions de résorption des bidonvilles par un diagnostic territorial et le soutien aux porteurs de projets tels que l'association Convivances engagée sur le terrain de l'avenue Pierre Sémard à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette ou ces subvention-s.

ARTICLE 3 : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 SEPTEMBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 28 SEPTEMBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 SEPTEMBRE 2016